

JUIN 2017



MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

8 h 30 – 12 h 00



Ouverture de la mairie les samedis

Pas de permanence l'été

Prochaine permanence :

Samedi septembre 2017 9h30-11h30

La mairie sera fermée du 31 juillet au 17 août

Annick GUICHARD, Maire de Trèves, reçoit sur rendez-vous

Contactez le secrétariat de mairie :

Tel: 04. 72. 24. 91. 12. / @: mairie@treves69.fr

Consultez toutes infos communales ainsi que l'Info-Trèves sur le site de la commune de Trèves :

<http://mairie-treves69.com>

Dates à retenir

Kermesse	Samedi 1er Juillet
Mémoire Trivienne	Samedi 8 juillet

BIBLIOTHÈQUE

Nouveautés 2017 :

- L'enfant de Loire : **G.Bordes**
- Les premières fois : **S.Amigorena**
- Chocolat : **G.Noiriel**

La bibliothèque recherche des bénévoles pour assurer les permanences.

Contactez Monique au 04 26 01 43 97

La bibliothèque sera fermée du 10 juillet au 05 septembre
(réouverture le mercredi 6 septembre)

Tous les mercredis
de 16 h 00 à 18 h 30
Tous les samedis
de 10 h 00 à 12 h 00

Recensement militaire

Tous les jeunes français (filles ou garçons) doivent se faire spontanément recenser entre le mois de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour vous inscrire sur les listes électorales ; afin d'effectuer les démarches nécessaires, se présenter en Mairie muni du livret de famille + carte d'identité

Listes électorales

Pour l'inscription sur les listes électorales 2018, merci de vous présenter en mairie aux heures d'ouverture munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile jusqu'au 31.12.2017

URGENCES MÉDICALES
04.77.81.01.75
PHARMACIE de GARDE
04.77.47.50.91

En cas de panne ou problème sur les réseaux , **appeler les N° d'URGENCE** , seuls services compétents pour vous apporter les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

POMPIERS SDIS : 18

GENDARMERIE : 17

LA POSTE : 3631 dysfonctionnement service courriers.

La municipalité vous convie à une réunion publique le 4 juillet 2017 à la Trèverie afin de vous présenter le projet corps de village.

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants, que des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres entrepris dans le cadre du plan d'entretien et maintenance des lignes électriques 200 000 volts , vont débuter sur le territoire de la commune à compter du : 06/03/2017. Ces travaux ont été confiés par ENEDIS, à l'entreprise : G.R.D.E. - 38130 ECHIROLLES, habilité à réaliser l'élagage .

TRÈVES - TRÈVES - TRÈVES



Le Centre de Loisirs Trèves

	Matin	Après-midi
1ère semaine : Du 10 au 13 juillet 4 jours	Lundi : Slime Mardi : Paille en folie Mercredi : Cupcakes clown Jeudi : cirque Patoche	Cirque Jeudi 13 juillet Ecole de cirque Patoche Salaise Sur Sanne
2ème semaine : Du 17 au 21 juillet 5 jours	Lundi : Dessous de plat Mardi : Tortue Mercredi : Tiramisu au Kinder Jeudi : Le monde de Merlin Vendredi : Attrape rêve	Les apprentis aventuriers Jeudi 20 juillet Le monde de Merlin Bourg les valences
3ème semaine : Du 24 au 28 juillet 5 jours	Lundi : Aquarium tactile Mardi : Bolide à réaction Mercredi : Cookies smarties Jeudi : Sortie Loire sur Rhône Vendredi : Baby foot	«Les arts de rue» Jeudi 27 juillet: HIP-HOP Loire sur Rhône
4ème semaine : Du 28 aout au 1 septembre 5 jours	Lundi : stylo rigolo Mardi : Labyrinthe récup' Mercredi : cuisine Jeudi : bois à Trèves Vendredi : Perles Hama	Fort Boyard : Jeudi 31 août Les bois Treves

Ecole

Année scolaire 2017/2018

Rentrée le :

lundi 4 septembre 2017

Le centre de loisirs est ouvert de 8 h à 18h pour les enfants nés à partir de l'année 2012
Cet été il sera ouvert sur deux périodes :

- * du 10 au 28 juillet 2017 dans les locaux de l'école
- * Du 28 aout au 1er septembre 2017 à la Trèverie.

Rentrée périscolaire 2017

Inscription pour la garderie et la cantine en prenant contact par téléphone au 06-46-91-93-63
avant le jeudi 31 aout 2017

Il n'y aura pas de garderie le matin de la rentrée.

Pour les nouvelles activités périscolaires qui se déroulent de 15h35 à 16h35, et débuterons dès le lundi 4 septembre, nous demandons aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) avant le 4 juillet 2017

Pour plus d'information prendre contact à la mairie.

Tarifs Périscolaire et Extrascolaire 2017-2018

Cantine	Année scolaire 2017/2018
Repas	4.20€
PAI (Protocole d'accueil individualisé)	1.56€
Tarifs garderie 2017-2018	
Forfait jour : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	2.60€
Forfait Mercredi	1.60€
Forfait semaine sans mercredi	9.18€
Forfait semaine avec mercredi	10.51€
Nouvelles Heures (NAP)	0.84€

Tarifs 2017/2018 CLSH	Cantine	½ journée	Journée	Journée avec cantine	Sortie extérieur Trèves (repas tiré du sac)	Sortie extérieur Trèves (repas pris sur place)
QF < 0 500	4.22 €	4.01 €	8.06 €	12.28 € (*)	19.68 €	24.68 €
QF de 500 à 800	4.22 €	4.61 €	9.22 €	13.44 € (*)	21.29 €	26.29 €
QF de 801 à 1200	4.22 €	5.20 €	10.39 €	14.61 € (*)	23.15€	28.15 €
QF > 0 1201	4.22 €	5.78 €	11.56 €	15.79 € (*)	25 €	30 €

(*) Si 10 journées avec cantine pour un enfant 11 ème journée gratuite

Soignons nos relations de voisinage

Les animaux sont trop souvent la cause de conflits entre voisins !

Pour maintenir de bonnes relations, le respect de la loi et un comportement responsable sont de rigueur :

- Les propriétaires d'animaux ne doivent pas les laisser errer seuls : les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections ramassées ; les aboiements sont aussi trop souvent la cause de nuisances.
- Pour autant, « Se faire justice soi-même » est illégal. « La déclaration universelle des droits de l'animal » protège les animaux, qu'ils nous appartiennent ou non :
 - Article 2 : Toute vie animale a droit au respect
 - Article 3 : Aucun animal ne doit être soumis à de mauvais traitements ou à des actes cruels.
 - Article 7 : Tout acte impliquant sans nécessité la mort d'un animal et toute décision conduisant à un tel acte constituent un crime contre la vie.

Bruits et nuisances de voisinage

Par Arrêté Préfectoral 99.1667, les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse, motoculteur)

ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h00 à 19h00.
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- La déchèterie récupère les déchets verts.

Pour que nos amis les animaux ne soient pas au centre de nos conflits, pour le calme et la tranquillité de chacun, pour passer un bel été, soyons respectueux .

Travaux réhabilitation réseau

A la suite des aménagements déjà réalisés sur le chemin des Pierres Blanches, la commune a décidé d'engager des travaux de réfection du réseau d'assainissement sur le site de la Trèverie, la route d'Echalas et l'allée des Tilleuls. Ceux-ci devraient débuter début Juillet 2017, pour une période d'environ 3 mois. La circulation des véhicules risque d'être perturbée.

Infos Associations

La mémoire Trivienne



organise le **SAMEDI 8 JUILLET**
UNE BALADE LE LONG DU BOZANÇON
(Communes de St. Joseph 42 - St. Maurice 69)

Marche visite de vestiges :

aqueduc romain, piles, levées...

Rendez-vous à **14H00** à la Trèverie, départ en voiture.

Pour la marche : se munir de bonnes chaussures.



Le soir repas champêtre à la Basse-Dhuire

Prix repas : 7€ adulte, 3€ enfant.

Possibilité de venir uniquement au repas.

Rendez-vous à **18H30** à la Basse-Dhuire



COMMUNE DE TREVES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU LUNDI 19 JUIN AU JEUDI 20 JUILLET 2017 INCLUS
PORTANT SUR L'INTERET GENERAL DE LA DECLARATION DE PROJET
RELATIVE A LA REALISATION D'UNE OPERATION D'HABITAT DANS LE BOURG
ET SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE
TREVES

Par arrêté n°18/2017 du 30/05/2017, le Maire de TREVES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'intérêt général du projet d'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone AU pour une vocation d'habitat dans le centre bourg de Trèves, secteur de Malroche, pour réaliser une opération « cœur de village », et sur la mise en compatibilité du PLU de Trèves qui en découle.

Le dossier contient la décision de l'Autorité Environnementale n°2017-ARA-DUPP-00360 du 15 Mai 2017 ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale.

A cet effet, M. DUMONT a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Trèves du 19/06/2017 au 20/07/2017 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique et sous support papier en Mairie, ainsi que sur le site internet : www.treves69.fr

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie les :

- lundi 19 juin 2017 de 09 h 30 à 12 h 30
- samedi 1^{er} juillet 2017 de 09 h 00 à 12 h 00
- jeudi 20 juillet 2017 de 09 h 30 à 12 h 30

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Trèves et via le registre dématérialisé disponible sur www.treves69.fr

Cet avis est affiché en Mairie, sur le secteur de Malroche et sur les panneaux d'affichages habituels de la commune et peut être consulté sur le site internet : www.treves69.fr

Au terme de l'enquête, le conseil municipal de Trèves aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la déclaration de projet qui emportera mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la mairie.

Le Maire,